



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Foncier en Guyane : le monde rural se dote d'une Safer**

L'Assemblée Générale Constitutive de la Safer de Guyane s'est tenue ce lundi 10 mai 2021 à Cayenne, par suite d'un travail de concertation amorcé en 2017, poursuivi par le GIP préfigurateur, avec l'appui de la Fédération nationale des Safer et l'accompagnement des services de l'Etat.

#### Un actionariat pluriel et ouvert, une gouvernance foncière partagée :

L'avènement de ce nouvel opérateur foncier, dédié exclusivement au monde rural, n'aurait pas été possible sans l'implication collective et unanime de l'ensemble de la profession agricole, du Crédit Agricole, de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), et de toutes les collectivités locales.

L'Assemblée Générale constitutive de la Safer de Guyane a permis d'adopter les statuts et d'acter la participation et le soutien de 19 actionnaires :

- Issus du monde agricole : Chambre d'Agriculture de Guyane, l'ensemble des syndicats agricoles représentatifs (la FDSEA, le GRAGE, le Syndicat des Jeunes Agriculteurs), l'APROFEL (Association des Producteurs d'Ananas, de Fruits et Légumes de Régina, le GDA d'Apatou, la société coopérative agricole YANACOOOP et la CACG (Coopérative Avicole et Cunicole de Guyane)
- des collectivités locales et leur établissement public : La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), la Communauté d'Agglomération Centre Littoral (CACL), la Communauté de Communes des Savanes (CCDS), la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG), la Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CCEG) et le Parc Naturel Régional de Guyane (PNRG).
- du secteur bancaire, assurantiel et associatif : Le Crédit Agricole Martinique-Guyane, Groupama Antilles Guyane, la Fédération des associations de protection de la nature : Guyane Nature Environnement, l'Agence de Services et de Paiement, et la société Terres d'Europe-SCAFR.

#### La mise en œuvre des politiques foncières, agricoles et alimentaires

Tournée vers l'avenir, face aux enjeux fonciers actuels et spécifiques de la Guyane, la Safer intégrera les objectifs de développement durable au service de l'agriculture pour répondre aux besoins alimentaires et de protection des terres agricoles et des ressources naturelles.

La Safer de Guyane devra notamment :

- Étendre les superficies agricoles de manière contrôlée (Aménagements et mise en valeur de SAU pour de nouveaux agriculteurs, mobilisation de SAU existante non exploitée),
- Améliorer et accélérer le processus d'accès à un foncier agricole de qualité (Faciliter l'installation agricole en termes de délais, privilégier l'accès à des terrains mis en valeur),
- Protéger la SAU contre le mitage et la spéculation foncière.

Sa mise en place opérationnelle se concrétisera par l'élection d'un président, la création d'un Comité Technique et de comités décentralisés rassemblant l'ensemble des acteurs ruraux.

La Safer sera sous la double tutelle des Ministères de l'Agriculture et des Finances et les démarches d'agrément ministériels vont être entreprises immédiatement.

Pour en savoir plus :

Chambre d'Agriculture de Guyane : Mme Elodie JUSTE - Tel : 05.94.29.61.95 et

[elodie.juste@guyane.chambagri.fr](mailto:elodie.juste@guyane.chambagri.fr)

Fédération Nationale des Safer : Mme Sabine Agofroy et M. Thierry Loscos – Tel : 01.44.69.86.26 et

[sabine.agofroy@safer.fr](mailto:sabine.agofroy@safer.fr)

